

Statu quo+ : le CJB tient une séance extraordinaire

La Neuveville, le 30 mai 2013

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a organisé, le 29 mai à Tavannes en prélude à sa séance mensuelle ordinaire, une séance extraordinaire consacrée au statu quo+. Cette piste avait été retenue par les délégations jurassienne et bernoise de l'Assemblée interjurassienne en tant qu'alternative à la piste d'une nouvelle entité cantonale. En décembre 2011, le CJB avait formulé à l'attention du Conseil-exécutif une série de propositions visant à concrétiser les axes 3 et 4 de ce scénario, c'est-à-dire l'intensification de la collaboration interjurassienne par un accroissement des compétences du CJB et l'extension du partenariat direct au canton de Neuchâtel.

Le CJB a fait le point sur les travaux en cours du groupe de travail qui a examiné les propositions. Ce groupe est présidé par le vice-chancelier de langue française. La délégation du CJB, emmenée par le président de la section Institutions, se compose de représentants des groupes politiques (Jean-Michel Blanchard pour l'UDC, Pierre Mercerat pour le groupe autonomiste, Francis Daetwyler pour le groupe socialiste et Walter von Kaenel pour le groupe libéral-radical), d'un représentant des partis ne formant pas de groupe (Daniel Chaignat, Verts) et du secrétaire général.

Le groupe de travail va prochainement remettre ses conclusions à la Délégation du Conseil-exécutif aux affaires jurassienne (DAJ), qui devrait publier un rapport intermédiaire sur le statu quo+ après les vacances d'été. Outre les propositions du CJB qui ont été examinées en détails, le groupe de travail a initié une discussion sur diverses réflexions de la DAJ en matière de promotion du bilinguisme cantonal ainsi que sur les axes 1 et 2 de la piste statu quo+ : simplification institutionnelle et fusions communales. Par rapport à ses propositions de décembre 2011, le CJB a décidé de soumettre deux nouvelles propositions à la DAJ :

- La révision des directives sur les langues dans l'administration en vue de renforcer la place des francophones dans les niveaux hiérarchiques supérieurs, avec la création d'un organe de contrôle.
- L'inscription dans la loi sur le statut particulier d'unités administratives décentralisées offrant des prestations aux francophones dans les domaines de l'économie et du sport, voire dans d'autres domaines à étudier, à l'image des dispositions existantes qui concernent l'instruction publique (Conférence de coordination francophone) ainsi que les affaires communales et l'organisation du territoire (unité francophone de l'OACOT).

Informations

Secrétariat général du CJB : 032 493 70 73

Adresse du secrétariat:

Rue des Fossés 1, CP 524, 2520 LA NEUVEVILLE
Tél. 032 493 70 73 Fax 032 493 70 74
info.cjb@sta.be.ch